AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
1039-08-2025

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1039-08-2025 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1039-2017, tel qu'amendé, afin d'encadrer la construction, l'installation, l'agrandissement ou la transformation d'antennes ou tours de communications

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 26e jour du mois d'août 2025.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe